



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Fairham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 20 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 25. FORMANT
QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier

2023/12-30

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2023/12-31

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2023/12-32

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-01

Yvon Gauthier donne avis qu'à une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement n° 2024-01 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024. Le projet de règlement est déposé au conseil et est disponible pour consultation au bureau municipal.

2023/12-33

CHANGEMENT DE STATUT D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2023/02-22 confirmant l'embauche de monsieur Michel Tremblay comme journalier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay a actuellement un statut d'employé à temps partiel;

CONSIDÉRANT les besoins en main d'œuvre de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de changer le statut d'employé de monsieur Michel Tremblay de temps partiel à temps plein et ce, rétroactivement au 11 décembre 2023.



No de résolution
ou annotation

2023/12-34

EMBAUCHE DE PERSONNEL - JOURNALIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution 2023/09-15;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche pour la sélection d'un journalier ou d'une journalière a tenu des entrevues et a transmis leur recommandation au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de madame Nancy Robichaud au poste de journalière à temps partiel, à partir du 8 janvier 2024, au salaire de l'échelon 1 de l'entente de travail en vigueur.

2023/12-35

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 11.

Raymond Lavoie
Maire

Steve Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.